

République Française
COMMUNE DE HARSKIRCHEN
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMPTE RENDU
du Conseil Municipal
SEANCE DU 14 décembre 2021

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12

Convocation : 07/12/2021

Affichage le : 20/12/2021

Sous la présidence de M. Jean-Marc SCHMITT, Maire.

Etaient présents : Benoît BOYON 1^{er} adjoint, Jean-Louis SCHWENDIMANN 2^{ème} adjoint, Jean-Paul KIRCHER 3^{ème} adjoint, Nathalie WALTER, Mireille FRANTZ, Lionel SEENE, Bertrand NEHLIG, Michel WEIDMANN, Svenja BENDER, Nadia DUDT et M. Guillaume BACHER

Absents excusés :

Mme Florence PETIT donne pouvoir à Benoît BOYON

M. Benoît LIEB donne pouvoir à Benoît BOYON

M. Anthony LANG donne pouvoir à Nadia DUDT

Le secrétaire de séance est Jean-Louis SCHWENDIMANN

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021 sans observations et accepte le rajout de 2 points à l'ordre du jour dont :

- Mise en non-valeur budget zone de loisirs
- suppression régie et fonctions du régisseur et régisseur suppléant pour la zone de loisirs

Ordre du jour :

59. Décisions modificatives budgétaires
60. Répartition budgétaire RPI 2022
61. Compte-rendu du Maire des décisions prises en vertu des délégations données
62. Subventions (Ecole et Hartmann)
63. Vente du camping
64. Mise en non-valeur zone de loisirs
65. Suppression régie et fonctions de régisseurs zone de loisirs
66. Vente de terrains

59-2021/7-7.1 Décisions modificatives budgétaires

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote les décisions budgétaires suivantes :

Budget commune :

Transfert de crédits

Dépenses d'investissement

Chap 21 - Dépenses

Articles 21311 : + 1000 euros

2135 : + 1450 euros

21312 : + 13105 euros

2138 : + 1500 euros

2151 : - 17 055 euros

Dépenses de fonctionnement

Chap 65 : Articles : 657363 : + 11 050 euros
65541 : - 8600 euros
6574 : -2450 euros

Chap 66 : Article : 66111 : + 80 euros
Chap 11 : Article : 60613 : - 80 euros

Budget zone de loisirs

Ouverture de crédits :

Dépenses de fonctionnement : chap 65 : compte 6541 : + 11050 euros
Recettes de fonctionnement : chap 74 : compte 74748 : + 11 050 euros

Transfert de crédits

Dépenses de fonctionnement
Chap 11 : Article : 60612 : + 2000 euros
Chap 12 : Article : 6215 : - 2000 euros

60-2021/7-7.6 Répartition budgétaire RPI 2022

En accord avec les Maires du RPI, le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition suivante concernant la répartition des charges pour le budget du périscolaire de 2022 :

- maintien de la participation demandée aux parents jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022 (juillet 2022),
- fixation d'une participation communale par enfant issu de la commune et par repas de 3 euros, dont le montant est estimé annuellement à 7455 euros (sur une base 2485 repas/an),
- vu que les frais annuels (Personnel et frais annexes) sont estimés à 17657 euros, une part fixe sera demandée à chaque commune, en fonction du nombre d'habitants sur la base de 10202 euros (17657 – 7455), dont la répartition est la suivante :

COMMUNES	HABITANTS	Montant
Altwiller	415	2782
Bissert	160	1072
Harskirchen	867	5812
Hinsingen	80	536
	1522	10202

Cette participation sera inscrite au budget 2022. La participation variable de 3 euros fera l'objet d'un titre mensuel et la part fixe sera facturée en avril 2022, après le vote du budget. Vu l'importance du coût supporté par les communes, les Maires du RPI ont décidé de se retrouver au courant du 2^e trimestre 2022, afin de réévaluer la part facturée aux parents. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette répartition avec application au 1^{er} janvier 2022.

61-2021/2-2.3 Compte rendu du Maire des décisions prises en vertu des délégations données

Décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020.

- 2021-DEC- 001: non usage du droit de préemption urbain parcelles 170 et 171 section AA au 5 rue de Fénétrange, d'une superficie de 7,47 a.

62-2021/ Subventions

62a-2021/7-7.5 Subvention école sortie cinéma

Le Maire informe les conseillers de la demande de la directrice de l'école Sarre et Rose pour une participation financière à la sortie des élèves au cinéma de Sarreguemines. Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 2 euros par enfant issu de la commune. Le nombre étant de 57 élèves, la participation de la commune s'élèvera à 114 euros.

Les dépenses seront imputées au compte 6574 -ligne voyages école collège Lycée Paroisse pour un montant de 114 euros.

62b-2021/7-7.5 Subvention Hartmann

Le Maire soumet au Conseil Municipal, la demande de subvention de Monsieur Hartmann Jimmy pour une participation communale à la réfection de l'enrobé devant le 65 rue de Fénétrange, comprenant l'usoir qui appartient à la commune. Cette demande a été réceptionnée, après réalisation des travaux, et sans demande d'autorisation préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 1 voix pour, 9 voix contre et 5 abstentions, de ne pas donner suite à sa demande.

Considérant que les modalités permettant l'attribution d'une aide ne sont pas respectées, dans la mesure où les travaux ont été exécutés sans accord préalable du propriétaire, et qu'un devis doit être soumis au préalable.

63-2021/3-3.2 Vente du camping

Vu la désaffectation et le déclassement du bien dans le domaine privé de la commune en date du 13 janvier 2020 ;

Vu la délibération du 1^{er} octobre 2020, autorisant la modification du périmètre du camping destiné à la cession,

Vu la délibération du 12 novembre 2020 concernant la validation du cahier des charges du camping,

Vu la délibération du 29 juin 2021 concernant l'acceptation de l'offre d'achat, du prix et le périmètre cédé du camping.

Le Maire informe le Conseil Municipal, de la signature de l'acte de vente du camping en date du 7 décembre 2021 à l'étude notariale de Maître Hardy à Fénétrange.

Il rappelle que le camping a été vendu à la société dénommée les 5 C, dont le siège social est aux Sables d'Olonne (85100), représentée par les associés Olivier CLOUTEAU et Anne JEGOU, domiciliés 15 rue du Canal à 67260 HASKIRCHEN.

La vente concerne la parcelle 69 section 5 au lieu dit « Bisserter Bruch » et représente une surface de 5 ha 82 a et 1 ca.

Suite à cette vente, le Conseil Municipal valide la cessation de la ligne budgétaire au 31 décembre 2021 pour le budget de la zone de loisirs (code 18382), dont le numéro de siret est le 216 701 839 00054, et autorise le Maire :

- à mettre fin aux obligations fiscales associées,
- à demander la radiation auprès des caisses et organismes concernés,
- à effectuer les écritures comptables nécessaires à la clôture définitive du budget, en accord avec le trésorier,
- et à régler toutes les formalités nécessaires dans le cadre de cette cessation d'activité.

Cette délibération sera transmise à l'ensemble des administrations, services publics et organismes concernés.

64-2021/7-7.10 Mise en non-valeur zone de loisirs

Dans le cadre de la clôture du budget de la zone de loisirs, le Conseil Municipal, accepte la mise en non-valeur des titres inscrits sur le budget de la zone de loisirs pour les redevables suivants :

Exercice	Nom du débiteur	Montant TTC
2019	Beyerle Markus	791,00 €
2019	Didier et Cabanes Marilyne et Regis	791,00 €
2019	Geyer Kevin	638,00 €
2019	Gilg Yves	200,00 €
2019	Glied Frank	791,00 €
2021	Hemgesberg Uwe	500,00 €
2016	Houlle Corinne	441,65 €
2018	Houlle Corinne	652,85 €
2019	Houlle Corinne	1 527,00 €
2012	Houlle Corinne	278,92 €
2019	Jung Angelika	16,00 €
2017	Koch Achim	220,00 €
2021	Koch Achim	500,00 €
2019	Recktenwald Markus	672,00 €
2019	Reichert Jorg	491,00 €
2020	Reichert Jorg	100,00 €
2021	Reichert Jorg	500,00 €
2019	Ruppe Gurschek Heike Pascal	791,00 €
2017	Seiffarth Sascha Oliver	5,00 €
2019	Waclawczyk Ernst Alexandra Franz	20,00 €
2019	Wolf Tanja	301,00 €
2019	Wolf Tanja	821,00 €
	total	11048,67 €

et autorise le Maire à émettre le mandat sur le compte 6541.

65-2021/7-7.4 Suppression régie et fonctions de régisseurs zone de loisirs

Vu la délibération du 9 novembre 1998 portant institution de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la zone de loisirs,

Vu l'arrêté du 22 février 2021 portant nomination du régisseur titulaire et mandataire suppléant de la zone de loisirs,

Vu la cessation d'activité du camping et la clôture budgétaire de la zone de loisirs en date du 31/12/2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la suppression de la régie de la zone de loisirs et met ainsi fin aux fonctions du régisseur et son mandataire suppléant au 31/12/2021.

66-2021/3-3.1 Vente de terrains

Le Maire soumet au Conseil Municipal, la demande de Monsieur Baeringer Sébastien, domicilié 10 rue du Canal à 67260 HARSKIRCHEN pour l'acquisition des parcelles communales suivantes :

- section AD parcelle 83 lieu dit Auberg d'une contenance de 19,39 ares
- section AD parcelle 84 lieu dit Auberg d'une contenance de 23,60 ares
- section 5 parcelle 61 lieu dit Bisserter Bruch d'une contenance de 25,68 ares
- section 5 parcelle 56 lieu dit Bisserter Bruch d'une contenance de 11,67 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à la vente des terrains nommés ci-dessus.

Harskirchen, le 20/12/2021

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. Baeringer'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE HARSKIRCHEN' around the perimeter and a central emblem featuring a bird, likely a stork, which is a common symbol for the municipality.